

Les budgets de la Marine nationale

Amiral Alain Denis

Vice-Président de l'Institut Français de la Mer

Le gouvernement a successivement présenté au Parlement le projet de loi relatif à la programmation militaire pour les années 2003 à 2008 et la loi de finances 2003 comportant dans son chapitre Défense la première annuité des ressources attribuées à ce ministère, conformément à la programmation.

Quelles que soient les difficultés encore prévisibles pour conduire à leur terme l'ensemble des programmes militaires, il convient d'observer objectivement le net renversement de tendance entre l'affaiblissement continu des sommes consacrées chaque année au département de la Défense dans la décennie précédente et l'amélioration très sensible qui caractérise ces deux textes de loi.

Du premier de ces projets, la loi de programmation militaire, on retiendra que seuls sont programmés les crédits d'équipement (les titres V et VI), évalués en moyenne annuelle, sur la durée de la loi, à 14,64 milliards d'euros constants, exprimés en euros 2003, pour ce qui concerne les crédits de paiement.

La première de ces annuités, celle de la loi de finances 2003, devrait en principe s'élever à 13,65 milliards d'euros. Elle se répartit, par sections d'arme, en pourcentage du titre V arrondis à l'unité, de la façon suivante :

Gendarmerie :	3 %
Terre :	20 % (2 617 millions d'euros)
Air :	23 % (3 066 millions d'euros)
Marine :	26 % (3 402 millions d'euros)
Section commune :	28 % (3 794 millions d'euros)

Regardons, plus en détail, la structure du titre III (2 009 millions d'euros) et des titres V et VI (3 402 et 19, soit 3 421 millions d'euros) du budget consacré à la Marine nationale pour l'année 2003. Le tableau joint en présente les éléments constitutifs.

On constate que la Marine a la particularité d'être en 2003, comme dans les années précédentes, celle des quatre armées qui a le ratio investissement sur fonctionnement (titres V et VI sur titre III) le plus élevé. Sur une somme totale de 5 430 millions d'euros, en accroissement de 9,1 % par rapport à 2002, elle en consacre 63 % au premier et 37 % au deuxième, alors qu'à l'inverse le ratio pour l'ensemble de la Défense, Marine comprise, ressort à 44 % seulement pour l'investissement et donc 56 % pour le fonctionnement.

Ceci est en partie dû au fait que la Marine est une armée relativement peu nombreuse : au total 54 557 hommes et femmes, dont 4 823 officiers, 29 293 officiers mariniers, 8 550 quartiers-maîtres et matelots, 1 601 volontaires et 10 290 civils. Les rémunérations et les charges sociales représentent 78 % des dépenses, le reste du fonctionnement 18 %, l'alimentation 3 %.

Pour les titres V et VI des investissements, il faut apporter une attention particulière aux rubriques « constructions flotte » (bâtiments de surface et sous-marins d'attaque). « constructions aéronautiques » (essentiellement Rafale Marine et NH 90) et « FOST » (force océanique stratégique) respectivement dotées de 556, 385 et 490 millions d'euros.

Si l'on compare ces chiffres à ceux de la loi de finances initiale 2002 (380, 330 et 441) on note un accroissement des ressources de 46,3 % pour la flotte, de 16,7 % pour l'aéronautique et de 11,1 % pour la FOST. Il est manifeste que le chiffre de 46,3 % caractérise bien la volonté du gouvernement « d'assurer la permanence à la mer du groupe aéronaval, passant par la commande d'un deuxième porte-avions livré avant 2015 »¹.

En ce qui concerne les constructions aéronautiques, la cible du modèle 2015 reste à 60 Rafale Marine (35 biplaces et 25 monoplaces) et 27 hélicoptères NH 90 dont 14 de combat et 13 de soutien. La loi de programmation militaire prévoit la livraison de 19 Rafale qui entreront en service, au standard F2, entre 2006 et 2008. Les 7 premiers hélicoptères NH90 seront livrés entre 2005 et 2008.

La loi de programmation prévoit également l'achat du troisième Hawkeye (avion de guet aérien embarqué) en 2003, la mise en service de deux bâtiments de projection et de commandement (BPC) en 2005 et 2006 et de deux frégates Horizon en 2006 et 2008, ainsi que la commande de la troisième en 2007 et celle des 8 frégates multimissions avec livraison de la première d'entre elles en 2008.

Notons aussi la commande de deux sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), type *Barracuda*, la première unité entrant en service en 2012. Enfin soulignons le volume du chapitre des munitions avec en particulier la disponibilité de deux systèmes d'arme SAMP naval (sol-air à moyenne portée) et l'acquisition de 150 torpilles MU 90 entre 2003 et 2006 ; la commande des 250 missiles de croisière type SCALP naval pour les frégates et les SNA interviendra en 2006 et les premières livraisons débiteront en 2011.

Cette analyse sommaire n'a d'autre ambition que d'attirer l'attention sur les grandes lignes directrices de ces programmes qui marquent la volonté très apparente du gouvernement de restaurer les capacités de notre appareil de défense, et en particulier celles de notre Marine nationale, dans une conjoncture difficile, incertaine mais sûrement dangereuse.

¹ Texte du projet de loi de programmation militaire, page 14.